

Le système de retraites a subi plusieurs réformes successives qui ont réduit les droits des salarié·es, dans le privé comme dans le public. Elles ont considérablement amputé le montant des pensions : instauration d'une décote en 2003 (loi Fillon), allongement de la durée de cotisation (de 37,5 ans à 40 ans en 2010 avec la loi Woerth, puis 43 ans en 2014 avec la loi Touraine), recul de l'âge d'ouverture des droits, règles concernant les enfants...

En 2020, le projet de réforme par points a été abandonné : la crise sanitaire précédée par une longue bataille parlementaire a été à l'origine de ce recul. La forte mobilisation des salariés, notamment du public, a également permis de retarder le processus. C'est une réelle victoire syndicale, permettant de maintenir un système de solidarité, basé sur des références collectives comme celle des « 6 derniers mois »

### A. Pourquoi le gouvernement veut-il réformer ?

En 2017, Emmanuel Macron considérait que la mise en place d'un régime par points favoriserait l'équité entre les salariés. Il considérait que le financement n'était pas un problème, Jean-Paul Delevoye rajoutant que nous n'avons pas « le couteau sous la gorge ». En 2022, cette proposition a disparu du programme présidentiel. La CFDT qui soutenait le projet a même demandé que cette réforme ne soit plus portée dans le débat public.

Pourquoi ne plus porter une réforme que l'on a tant chéri ? Peut-être parce qu'elle a suscité une farouche opposition des organisations syndicales de transformation sociale et plus généralement d'une grande majorité de la population. Sans doute parce qu'elle aurait engendré des injustices qui ont été révélées au grand jour !

Alors que la question de la soutenabilité du système qui serait en déficit budgétaire chronique a toujours été une des justifications préférées des politiques pour réformer le système de retraite, c'est désormais beaucoup moins le cas. En effet le COR écrit clairement dans son dernier rapport qu'il n'y a pas de dérives incontrôlées des dépenses.

La nouvelle justification du gouvernement Macron c'est la nécessité de réduire les dépenses publiques. En effet le gouvernement s'est engagé auprès de l'Europe via le plan de stabilité à réduire ses prélèvements et à réduire les dépenses. Il a déjà ainsi prévu de réduire les impôts de productions des entreprises en 2023 et 2024 qui va coûter 10 milliards de recettes en moins pour l'Etat par an. Il faut donc prévoir rapidement des baisses de dépenses publiques et le plus rapide c'est d'engager une réforme paramétrique sur les retraites (modifier les paramètres, âge d'ouverture des droits, allongement de la durée d'assurance)

Le projet de loi devrait être présenté à l'Assemblée Nationale au mois de janvier. Le président souhaite que sa réforme entre en vigueur à l'été 2023.

### B. Déconstruire les discours libéraux

#### 1 Notre système de retraites est-il en faillite ?

- Un déficit temporaire et très faible

Le rapport du COR publié le 15 septembre 2022 est révélateur : contrairement aux prévisions, le système a été excédentaire en 2021 (+ 900 millions d'euros) et le sera également en 2022 (+3,2 milliards). Il était déficitaire depuis 2008, date de la crise financière « des subprimes ». Par contre il devrait être déficitaire jusqu'en 2030 (probablement 10,7 milliards en 2027, ce qui est très peu au regard du montant total des pensions versées qui est égale à 350 milliards. Le COR établit plusieurs scénarii, 8 au total, dont le plus pessimiste envisage un déficit jusqu'en 2070 ... (rappel : en France, le budget de l'Etat est déficitaire depuis 1984 soit près de 40 ans). Le déficit serait résorbé « grâce » à la réforme Touraine dont les mesures auront pris tous leurs effets.

Il prévoit à l'horizon 2070 : baisse significative des pensions (conséquence de l'indexation des pensions sur les prix et des réformes successives) et baisse de la part du PIB consacré aux

pensions de 14,7 % à moins de 14% dans tous les scénarii malgré l'augmentation démographique du nombre des retraité-es.

Mais le COR rappelle : « Les résultats de ce rapport ne valident pas le bien-fondé des discours qui mettent en avant l'idée d'une dynamique non contrôlée des dépenses de retraite ».

Le problème actuel ne réside pas en une augmentation des dépenses mais à une baisse des ressources (gel du point d'indice, hausse de la part des primes, réduction des effectifs ...)

- Un faible taux d'emploi d'emplois des séniors

Selon un rapport du ministère du travail sur le taux d'emploi en 2020, près d'un.e Français.e âgé.e entre 55 et 64 ans sur deux est sans emploi. Seul un tiers (33,1 %) des 60-64 ans sont encore au travail. En reculant l'âge de départ à la retraite, la situation de nombreuses personnes va être dégradée (ils et elles n'amélioreront pas leur pension, mais passeront plus de temps sans emploi). Les déficits vont être simplement transférés des caisses de retraites vers les caisses d'assurance-chômage et maladie.

## 2 Pourquoi défendre notre système actuel ?

- Un système qui a réduit la pauvreté parmi nos séniors :

De 30 % dans les années 1960, ce taux n'est plus que de 6% (ce qui a été possible en augmentant les dépenses, la part du PIB, consacrées aux retraites). Les pays qui ont fait le choix de relever l'âge de départ à la retraite ont une proportion de retraité-es pauvres bien supérieure à la nôtre : 10% en Allemagne et en Espagne, 15 % au RU, 23 % aux EU.

En Suède, qui a fait le choix de la capitalisation dans le cadre d'un système à compte notionnel, 43% des femmes de plus de 80 ans vivent sous le seuil de pauvreté. Une voie à suivre ?

Selon les dernières données disponibles de l'Insee, à 62 ans, c'est-à-dire l'âge actuel de départ à la retraite, un quart des Français-es les plus pauvres sont déjà mort-es, alors que parmi les plus riches, 95 % sont encore vivant-es

Actuellement, les retraité-es ont un niveau de vie équivalent à celui de l'ensemble de la population. Tous les scénarii du COR montrent qu'il devrait être inférieur de 5 à 10% à celui de l'ensemble de la population en 2040 (de 13 à 25% en 2070).

- Pour vivre sa retraite en bonne santé :

En 2020, une femme de 65 ans peut espérer vivre 12,1 ans sans incapacité; un homme, 10,6. En France, en 2019 l'espérance de vie sans incapacité à 65 ans était supérieure de 5 mois à la moyenne européenne.

L'espérance de vie sans incapacité à la naissance, qui tient compte de la survenue éventuelle d'incapacités tout au long de la vie, s'établit à 65,9 ans pour les femmes et à 64,4 ans pour les hommes.

- Parce qu'on ne peut, sans cesse, repousser l'âge de départ à la retraite

Le XXème siècle aura été celui de l'amélioration des conditions de retraite, de la diminution du temps de travail et donc de l'augmentation de l'espérance de vie.

Depuis 20 ans, on assiste à un retour en arrière. Jusqu'où ? Parce qu'on ne pourra pas indéfiniment repousser l'âge de départ en retraite. Les gens ne pourront partir plus tard, ils partiront alors plus pauvres.

## 3 Et la pénibilité ?

Macron a supprimé les principaux critères du compte pénibilité.

Les personnes travaillant dans des conditions difficiles encourent des expositions chimiques, des atteintes physiques, des troubles musculo-squelettiques voire de véritables handicaps. C'est en partie pour compenser ces inégalités d'espérance de vie que qu'un un compte de pénibilité avait été créé en 2014. Cela permet aux salarié-es exposé-es à différents facteurs de risque de bénéficier d'un allègement du temps de travail ou d'un départ plus précoce à la retraite ou d'une formation pour changer de métier.

De son côté, Emmanuel Macron a décidé fin 2017 de supprimer quatre des dix critères de pénibilité. C'est le cas de la manutention de charges lourdes et l'exposition des salarié-es aux agents chimiques dangereux. Cela rend encore plus difficile l'accès à ces droits.

#### 4 Et l'équité dans tout ça ?

- Un peu d'histoire

Le système des retraites s'est construit au fil du temps. De 1673, date de la création de la caisse des invalides de la marine par Louis XIV et Colbert dans le but de capter une main d'œuvre prête à s'offrir à l'ennemi jusqu'au projet de loi des retraites ouvrières et paysannes de 1910 qui préfigurent le projet du CNR, les caisses de retraites se sont mises en place progressivement, autour de métiers spécifiques, dans le cadre notamment de la révolution industrielle et du paternalisme. Voici l'origine des régimes spéciaux...

A la sortie de la guerre, Ambroise Croizat (ministre du travail) va organiser le système par répartition. Son projet est basé sur 3 principes : l'universalité (tout le monde est concerné), la solidarité (entre générations, les actifs cotisent pour les retraités, et entre les cotisant.es par le biais de compensations intégrées dans le calcul des pensions pour les mères ou les veuves par exemple) et enfin l'unicité. Ambroise Croizat devra faire face à l'opposition des corporations qui refusent le risque d'un nivellement par le bas, et surtout au refus catégorique de certaines professions qui refusent de cotiser, car ils bénéficient d'un patrimoine qu'ils jugent suffisant : commerçants, artisans, agriculteurs ...etc).

- Le public advantagé ?

Contrairement à une idée reçue et largement véhiculée par les médias, les fonctionnaires ne sont pas des nantis !

Il existe de nombreux régimes spéciaux dont celui de la FP, qui ce sont construits au regard des spécificités des métiers. Et ainsi, si les règles sont différentes (calcul sur les 6 derniers mois pour les fonctionnaires, pour les enfants jusqu'à 8 trimestres dans le secteur privé, la modalités de validations d'un trimestre...) au final le taux de remplacement (c'est à dire ce que représente la première pension par rapport au dernier salaire) est en moyenne similaire entre salarié-es du privé et fonctionnaire avec un avantage pour le privé !

#### 6 Un projet syndical financé

- Quel projet de retraite défendre ?

Le SNUipp et la FSU portent des améliorations fidèles à l'esprit du système de retraite d'Ambroise Croizat.

Une retraite universelle :

- Pour tout le monde, sans décote, la retraite à 60 ans pour 37,5 années de cotisation
- prise en compte des années d'étude, de stage de chômage
- amélioration de la situation des polypensionné-es en prenant en compte les trimestres cotisés dans le régime général pour calculer la retraite de la Fonction publique.

Une retraite solidaire :

- Remettre en place une CPA (cessation progressive d'activité), aménager les fins de carrières.

- Reconstruction des droits pour les mères fonctionnaires avec la bonification de trimestres et en rendant le départ anticipé pour 3 enfants à nouveau possible

- Comment financer ces améliorations du système ?

Tout d'abord il convient de rappeler que des réserves existent. Elles sont estimées à 163 milliards d'euros (fonds de réserve, caisses excédentaires, CADES ...)

Une des solutions consiste à accroître les ressources des régimes de retraites.

Il est possible d'augmenter les ressources pour financer les pensions en augmentant les cotisations sociales. Selon le COR, il suffirait d'augmenter le taux de prélèvement de 0,7 à 0,8 % en 2027 (selon l'économiste Mickaël Zemmour, ce serait chaque année une augmentation de l'ordre de 2,50 € des cotisations salariées et de 2 euros des cotisations employeurs).

Il est aussi possible d'augmenter les ressources en augmentant le nombre de cotisant-es : 1 million de salarié-es rémunéré-es au SMIC équivaut à plus de 4 milliards d'euros de cotisations.

La deuxième solution réside dans une autre répartition des richesses. Actuellement, en France on consacre 14,7% du PIB pour les pensions. Il n'en a pas toujours été ainsi (on est passé de 4.6% en 1960 à 14.7% aujourd'hui), et il n'y a rien qui empêche de réfléchir à une augmentation de la part des richesses consacrées aux salaires, aux pensions (et une diminution de celle consacrée au capital) : 5% de PIB en plus consacrés aux pensions permettraient de revenir à la situation existant avant 1993.

Il est possible de mobiliser d'autres financements, en inventant des cotisations nouvelles (sur les revenus financiers par exemple) et en faisant entrer dans le budget de l'état des sommes « perdues » :

- 60 à 80 milliards d'euros pourraient être récupérés en luttant plus efficacement contre la fraude fiscale
- Revenir sur la réforme de l'ISF, c'est 3.2 milliards d'euros de plus
- Revenir sur le CICE et réévaluer l'impôt sur les sociétés, c'est 5.2 milliards d'euros.